

## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

### 1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : EDC INVESTMENT CORPORATION SA  
 Siège social : ABIDJAN (PLATEAU)  
 Adresse : AVENUE HOUDAÏLE PLACE DE LA REPUBLIQUE  
 Téléphone : (225) 20 21 10 44  
 Télécopieur : (225) 20 21 10 46  
 ANB : .....  
 Nom & prénoms du Représentant légal : AITHNARD PAUL-HARRY  
 Fonction du Représentant légal : DIRECTEUR GENERAL  
 Email : pic@ecobank.ci

### 2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : ECOBANK COTE D'IVOIRE  
 Symbole : ECOC  
 Siège social : ABIDJAN (PLATEAU)  
 Téléphone : (225) 20 31 92 00  
 Télécopie : (225) 20 21 10 41  
 Email : .....

### 3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : <u>BENIE ADOU YVES DANIEL</u>		
Date de signature du contrat : <u>02/05/2017</u>	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : <u>11h (1) an</u>	Combien de fois : <u>TACITE RECONDUCTION</u>	Date du dernier renouvellement : <u>02/05/2019</u>
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : ..... <i>(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</i>		
Ecart de cours proposé : .....		
Compte DCBR utilisé : <u>10 40 61</u>		

### 4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/Année N ou 31/12/Année N	Au 31/12/Année N-1 ou 30/06/Année N	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	<u>418 192</u>	<u>439 322</u>	<u>- 21 130</u>	<u>- 4,81%</u>
Valeur en espèces (F CFA)	<u>1668 586 080</u>	<u>1469 532 090</u>	<u>199 053 990</u>	<u>13,55%</u>

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à ....., le 21/02/2020

Signature et cachet  
 (du déclarant ou son Représentant légal)



**NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.**